

Commission de conciliation du 22 novembre 2007
ASI - santésuisse

Cas Nr. 13/2007

Lacunes dans le formulaire de prescription médicale
(lit. F de la convention tarifaire ASI-santésuisse)

Le formulaire de prescription médicale doit fournir une base pertinente pour la prise en charge des frais. Les prestations effectuées doivent être quantifiées, de manière à permettre, au moins dans les grandes lignes, à l'assurance de juger de l'adéquation des prestations prescrites et du temps estimé nécessaire.

En cas de lacune de ces indications, l'assurance ne peut pas se contenter de réduire le temps nécessaire aux soins dans son ensemble sans donner de justificatif. Il doit, au contraire, demander des précisions ou un complément d'informations.